

Chères habitantes, chers habitants,

Alors que l'année touche à sa fin, j'aimerais revenir sur les réalisations qui ont marqué notre commune et les projets qui nous animent pour l'avenir. Cette année encore, c'est avec un profond attachement pour notre territoire que nous avons oeuvré ensemble, au quotidien, pour rendre notre commune, nos villages toujours plus agréables et dynamiques.

Nos efforts ont été guidés par une priorité : préserver le caractère authentique de notre commune tout en répondant aux besoins de chacun.

Que ce soit par l'entretien de nos routes et chemins. Le dernier tableau qui prend en compte essentiellement les voies revêtues fait état de 27 kilomètres de voirie communale. A cela se rajoutent, les nombreux chemins ruraux qui ont vocation à être affectés aux activités d'intérêt pastoral mais aussi aux itinéraires de promenade et de randonnée.

Cet automne, des rencontres avec les services de l'État, l'Office National des Forêts ont été programmées afin d'imaginer des solutions pour maintenir en état ce patrimoine ; ces chemins sont indispensables à l'activité agricole, au tourisme mais aussi aux services de secours.

Nous avons aussi travaillé sur la modernisation des équipements municipaux. A la lecture de ce bulletin, vous trouverez l'avancement des différents projets, réhabilitation de l'école/mairie et de la salle polyvalente, régularisation administrative et réaménagements des captages d'eau potable .....

Le soutien aux initiatives locales est une priorité. Chaque action vise à renforcer le lien qui nous unit à notre terroir, tout en accompagnant notre développement. Les associations locales, les agriculteurs, les acteurs du secteur médical, les sapeurs-pompiers, les enseignantes de l'école, les commerçants, qui sont au coeur de notre vie villageoise, continuent d'être des partenaires indispensables de cette dynamique.

C'est en préservant notre patrimoine naturel, en renforçant les services de proximité que nous pourrons bâtir un avenir harmonieux et respectueux de nos racines rurales.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous, en associant les équipes municipales, élus et agents, pour son engagement au service de notre commune. Ensemble, faisons de notre village un lieu d'échange, de convivialité et d'entraide, fidèle aux valeurs qui nous sont chères. Je vous souhaite à tous une nouvelle année remplie de projets, de santé et de bonheur.

Avec toute mon amitié,

**Benoît MALAVAL**

## Réhabilitation du bâtiment école/mairie

### Ça y est, ça se termine !

Débutée en juillet 2023, la réhabilitation du bâtiment école/mairie est en cours de finalisation.



Ce projet a été mené avec un double objectif : préserver notre patrimoine tout en créant un espace polyvalent et fonctionnel, adapté aux exigences de notre époque. Pour la partie école, des locaux plus fonctionnels, plus spacieux seront mis à disposition des enfants, des agents communaux et des enseignantes. Deux nouvelles classes complètement rénovées et un espace cantine ont été créés. Pour la partie mairie, ce bâtiment deviendra, nous l'espérons un véritable centre de vie pour les habitants de la commune. Une inauguration sera prévue au printemps.



## Réhabilitation de la salle polyvalente

La rénovation de la salle polyvalente de Saint-Etienne du Valdonnez représente un pas important vers l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Cette rénovation de la salle polyvalente n'est pas seulement une question de confort et de modernité, elle se veut également respectueuse de l'environnement. Le choix des matériaux et des équipements a été guidé par des critères de durabilité et d'efficacité énergétique. L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit, l'isolation renforcée des murs et des fenêtres à double vitrage contribueront à réduire les consommations d'énergie et à rendre la salle plus autonome. La chaudière au fioul sera aussi remplacée. Le chantier, qui devrait durer jusqu'au début de l'été, est donc attendu avec impatience par toute la population, qui pourra bientôt profiter de cet espace rénové.



## Éclairage public

Adopté par le conseil municipal dans sa séance du 11 décembre 2023, le programme de sobriété et d'efficacité énergétique conduit dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage public devait permettre d'une part, la réduction de la consommation et d'autre part, la réduction de la pollution lumineuse nocturne et donc la protection de la biodiversité. Cette opération a été largement financée par l'État dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires et conduite grâce à une participation substantielle du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE).

Les travaux réalisés en septembre dernier par ce même SDEE, consistaient au remplacement des lanternes énergivores encore en place et en l'installation d'horloge socio-astronomique dans chacune des 27 armoires de commande de l'éclairage public de la commune; horloges qui permettent de programmer les horaires d'allumage/extinction.

Cette installation a été immédiatement activée permettant ainsi de programmer des coupures nocturnes fixées dans un premier temps de 23h30 à 6h du matin comme chacun a pu s'en rendre compte. A ce jour, aucune observation particulière n'est remontée à la Mairie sur ce dispositif mais il est encore temps de faire entendre vos remarques.

Par contre, des économies d'énergie sont d'ores et déjà constatées pour le mois d'octobre 2024, première période permettant une comparaison avec l'année antérieure; à savoir sur les 11 coffrets électriques pour lesquels nous disposons des données 2023, une baisse globale de la consommation d'électricité de l'éclairage public supérieure à 50 %, soit :

Situation du coffret Électrique	Consommation en kWh - Mois d'octobre		
	2024	2023	Baisse conso
Lotissement communal	133,44	365,09	63,45 %
Route de Langlade	378,60	816,44	53,63 %
La Borie	78,69	179,80	56,23 %
Molines	248,26	539,90	54,02 %
Lotissement Les Serres	112,57	246,05	54,25 %
Le Bourg	682,91	1230,82	44,52 %
Chalhac	76,91	173,13	55,58 %
Route de Mende	220,45	504,77	56,33 %
Chemin de Bassy	202,39	397,74	49,11 %
Les Laubies	154,43	306,39	49,60 %
Les Faux	72,46	120,98	40,11 %
<b>Cumul</b>	<b>2 361,11</b>	<b>4881,11</b>	<b>51,63 %</b>

Situation très partielle mais qui laisse espérer un bilan financier global conforme à nos prévisions ; vous serez évidemment informés de ce premier résultat sur une année complète dans notre prochain bulletin municipal.

## Les travaux

### Entretien des chemins

Les fortes pluies de début d'année ayant à nouveau dégradé certains de nos chemins, des travaux de remise en état étaient nécessaires.

- Nivellement et compactage du chemin de Varazoux aux quatre chemins de Ventailhac.
- Nivellement du chemin de la Fage jusqu'à la limite du PNC avec apport de matériaux de carrière, la commune s'étant réservée les produits de rabotage d'enrobé lors des travaux de réfection de la place de Saint-Etienne du Valdonnez, ceux-ci avaient été stockés à fin de réutilisation. Leur mise en place sur ce chemin devrait permettre de le pérenniser en le protégeant plus efficacement du ruissellement.
- Pour permettre l'exploitation du massif forestier, l'ONF a aménagé le chemin de Montmirat sur une longueur d'environ 5km. Les employés communaux ont participé à la préparation de ce chantier au niveau de l'élagage, de l'évacuation des branchages de l'emprise et de la remise en état des clôtures. L'ONF ayant confié ce chantier à l'entreprise Soltraf, la commune a profité de la présence de celle-ci pour aménager le km restant jusqu'au village.

A cette même fin d'exploitation de la forêt, l'ONF a fait réaliser une remise en forme du chemin de Chaumazel.



### Rénovation des biens locatifs

Cette démarche engagée l'an dernier par la mise en place de poêles et chaudière à granulés s'est poursuivie cette année par le remplacement de l'ensemble des huisseries à l'ancienne école de Pruneyrolles et aux deux logements des Laubies. Les employés communaux ont également réalisés des travaux d'entretien (peinture électricité) à l'occasion du changement de locataire au logement des Laubies et à celui situé au dessus de l'ancienne épicerie où les radiateurs ont été remplacés par des appareils à accumulation moins énergivores. Pour plus de fonctionnalité, un aménagement de meubles de cuisine est prévu pour la fin de l'année dans ce même logement.

### Four de Varazoux

Pour compléter la restauration du four à pain, un devis a été demandé pour la réfection de la toiture qui n'assure plus son rôle d'étanchéité.

## Les travaux à venir

- **Le sentier Urbain V** en aval de Ventailhac ayant lui aussi souffert des fortes intempéries sera remis en état. Les matériaux nécessaires à son rétablissement seront extraits sur place compte tenu de la difficulté d'accès. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Soltraf.
- **V.C des Faux** : Afin de stabiliser l'accotement et la chaussée elle-même, un enrochement sera mis en oeuvre sur une trentaine de ml. Un puisard sera déporté dans le talus, et la traversée busée sera remplacée. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Beau TP.

## Voirie communale

- Le choix s'est porté cette année sur l'aménagement de la rue d'Esparos au village de Varazoux. Cet aménagement a consisté en la construction de chaussée sur une longueur d'environ 120ml avec au préalable le dérasement d'accotement et la réalisation de coupes d'eau afin de mieux canaliser l'écoulement des eaux pluviales.

## Fonctionnement de l'école

L'école du village compte à ce jour 80 élèves inscrits sur l'école, répartis sur 5 classes : 18 CM1/CM2 avec Mme GERBAL Carole, 20 CE1/CE2 avec Mme GRAS Annie, 11 CP avec Mme CAPARROS Maguy, 18 MS/GS avec Mme AGUILHON Delphine et 13 TPS/PS avec Mme SAPIN Laure et Mme DUC Hélène.

Pour compléter cette équipe pédagogique, le personnel communal comprend trois personnes : Mme Elisabeth GIRAL, Mme Malaury PRADEILLES et Mme Loraine PEYTAVIN. Leur mission est d'assurer la garderie, la cantine et le ménage; Mme GIRAL et Mme PRADEILLES assurent également la fonction d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) dans les classes de maternelle.

Depuis maintenant 1 an et demi, les élèves et le personnel de l'école subissent les désagréments liés aux travaux de l'école/mairie avec notamment la délocalisation de la cantine, les bruits engendrés par les ouvriers, ... mais tout ceci dans le but de se retrouver très bientôt dans des nouveaux locaux spacieux et modernes ! Nous les remercions pour leur patience et leur souhaitons une bonne installation.

## Projet Éducatif Territorial

La Communauté de communes Mont-Lozère (CCML) est compétente sur son territoire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire. Dans ce cadre-là, les élus communautaires ont décidé de créer un service dédié à l'accompagnement de la petite enfance et de la jeunesse sur notre territoire.

Cet engagement a été officialisé en 2021 par la signature d'une convention Projet Éducatif Territorial (PEdT) pour une durée de cinq années. Le PEdT est un réseau organisé et structuré de plusieurs acteurs éducatifs du territoire qui coopèrent et travaillent ensemble pour atteindre des objectifs éducatifs pour les enfants, qu'ils se sont fixés collectivement. Sa mise en œuvre nécessite des moyens humains et financiers :

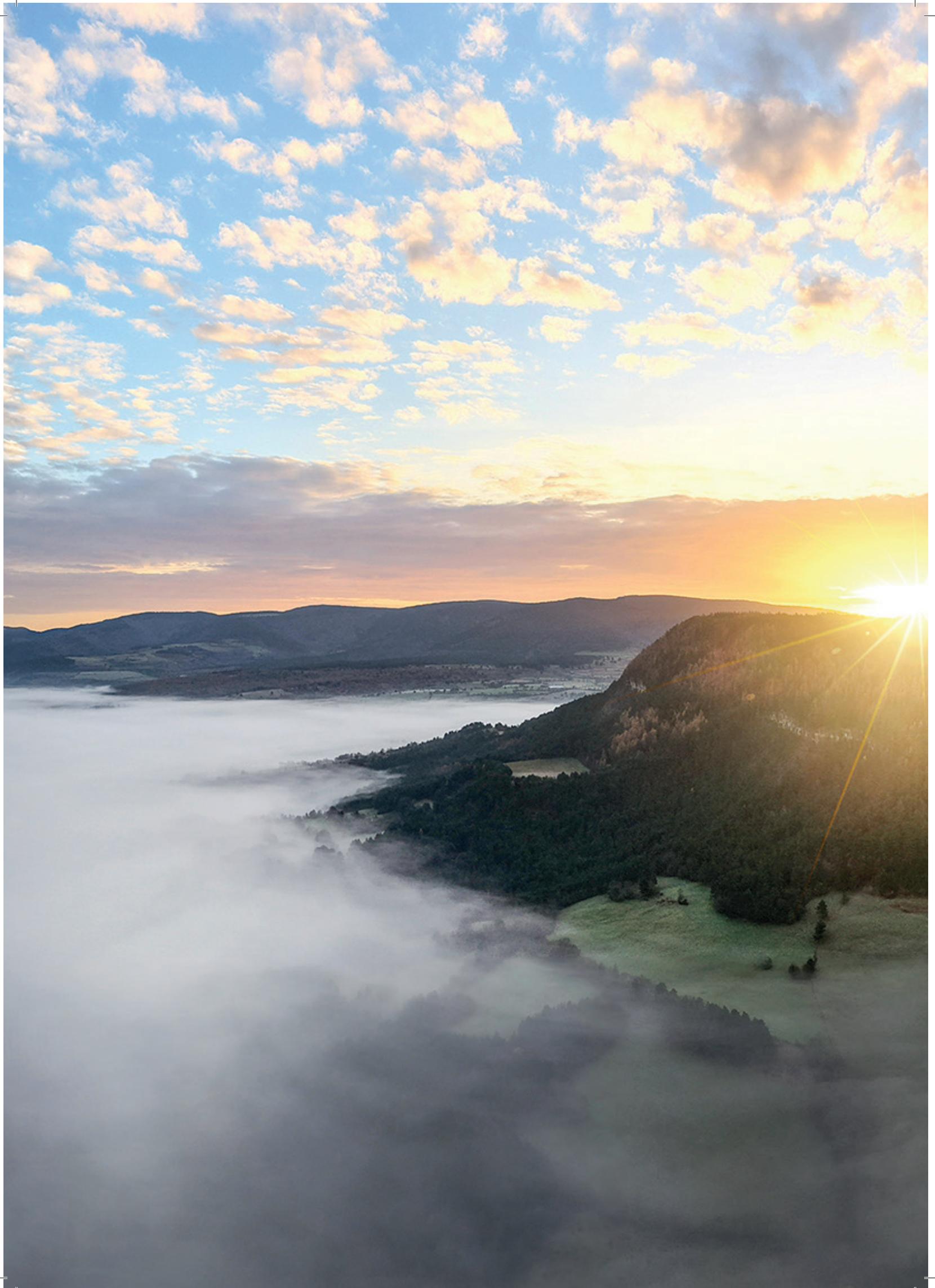
- Coordination et animation du réseau
- Engagement des bénévoles des associations
- Participation des usagers (familles et enfants) à la gouvernance.
- Soutien financier des partenaires institutionnels et des collectivités locales

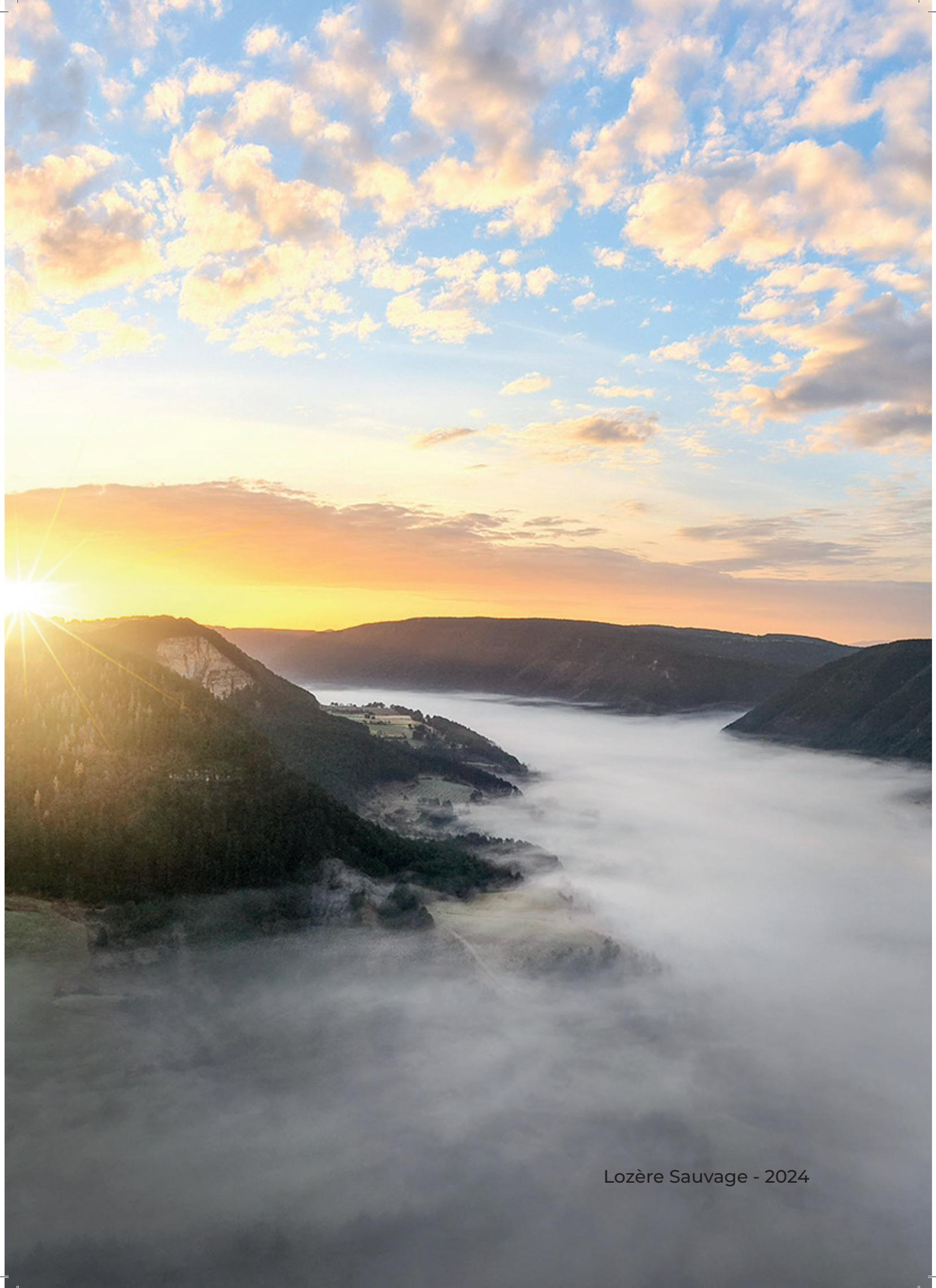
Sur le territoire de la CCML, le PEdT permet de financer un soutien important aux associations à travers les contrats éducatifs locaux (CEL), ainsi que le fonctionnement de trois accueils de loisirs répartis sur les bassins de vie à la plus forte démographie (Valdonnez, Mont-Lozère et Goulet, Villefort).

Le Foyer Rural de Langlade-Brenoux est l'organisateur de l'accueil de loisirs du bassin de vie du Valdonnez. Son équipe pédagogique accueille les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis de l'année scolaire et pendant certaines périodes des vacances scolaires pour des activités ludiques, artistiques, environnementales...

**Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à visiter leur site internet :**

**<https://sites.google.com/view/foyer-rural-langlade-brenoux/alsh?authuser=0>**





Lozère Sauvage - 2024

## Installation de pylônes avec antennes dans les zones blanches de la commune.

À la suite de la visite de Monsieur Castanet , préfet de la Lozère en Aout 2023, les élus du conseil municipal ont signifié une problématique de réseau téléphonie sur des lieux différents, la Bazalgette, la Bories, Les Laubies, et Chalhac.

A la suite de cela, un dossier de présentation a été transmis à la préfecture qui après analyses techniques a validé l'installation de deux pylônes antenne sur la commune, un à la Bazalgette, l'autre à la Bories. L'installation de pylônes avec antennes dans une zone blanche est un projet complexe qui nécessite une planification minutieuse, des autorisations appropriées et une exécution technique précise. Cependant, une fois en place, cette infrastructure peut significativement améliorer la connectivité et la qualité des services de téléphonie mobile pour les utilisateurs de la région.

L'installation de pylônes avec antennes dans une zone blanche de téléphonie mobile présente plusieurs utilités importantes. Elle permet d'étendre la couverture du réseau mobile, offrant ainsi un accès à la téléphonie et à Internet dans des zones auparavant mal desservies. Les utilisateurs dans ces zones peuvent bénéficier de services de communication essentiels, tels que les appels d'urgence, ce qui est crucial pour la sécurité et la santé. En somme, l'installation de pylônes avec antennes dans une zone blanche est essentielle pour garantir une connectivité fiable, promouvoir le développement local et améliorer la qualité de vie des résidents.

En termes d'échéancier, le prestataire mandaté par l'Etat est l'entreprise Orange. Les lieux d'implantation des pylônes avec antennes ont été étudié d'un point technique et discuté avec les habitants des villages.

Concernant la demande des autres villages . En ce qui concerne Chalhac une amélioration significative a été remarquée. Pour les Laubies, une demande va être réitéré afin de résoudre cette problématique.

## Centre de secours

Le dynamisme et l'efficacité des sapeurs-pompiers n'est plus à prouver. Le centre de secours de Saint-Etienne du Valdonnez en est la parfaite illustration.

Un centre de secours dans une commune rurale est une infrastructure vitale qui permet de garantir une prise en charge rapide et efficace des urgences, d'assurer la prévention des risques, et de renforcer la cohésion sociale au sein de la communauté.

En 2025, des travaux seront entrepris. La Communauté de Communes Mont-Lozère ayant en gestion cette compétence en sera le maître d'ouvrage. Les travaux prévus seront orientés vers la suppression du chauffage au fioul sur la partie garage et aussi la création d'un vestiaire féminin.

Investir dans de telles rénovations est une preuve de respect pour l'ensemble des sapeurs pompiers, mais aussi une manière de renforcer l'efficacité et la cohésion des équipes, en assurant à chacun des conditions de mission dignes et égales.



# Les Finances - Budget primitif 2024

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année civile.

Le budget primitif de la commune a été voté à l'unanimité des membres du conseil municipal le 11 avril 2024; il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

## BUDGET PRINCIPAL 2024

### Les grandes orientations budgétaires sont les suivantes :

En 2024, la commune maintient son choix de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation de la fiscalité directe locale relative aux taxes foncières, taux stables depuis 2016, en privilégiant avant tout les mesures d'économies internes et structurelles.

Par contre, elle entend bénéficier du nouveau dispositif de majoration du taux de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires dans la mesure où le taux antérieurement appliqué soit 7,40 %, est inférieur à 75 % de la moyenne des communes du département, est peut donc être majoré de 0,24 %.

### Taux d'imposition applicables pour 2024 :

- Taxe foncière bâtie : 34,87 %
- Taxe foncière non bâtie : 155,41 %
- Taxe d'habitation : 7,64 %

Les principaux projets seront maintenus au niveau nécessaire en mobilisant la capacité de recourir à l'emprunt de manière maîtrisée. Les projets répondant à l'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques seront privilégiés soit l'achèvement de la rénovation énergétique des logements communaux, l'achèvement de la modernisation de l'éclairage public avec mise en place de l'extinction nocturne, le changement de mode de chauffage (école, mairie, salle polyvalente).

Le budget primitif est scindé en 2 sections :

### 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	182 930,00 €	013 Atténuations de charges	0,00 €
012 Charges personnel, frais	206 050,00 €	70 Produits et services domaine	112 600,00 €
014 Attribution compensation	18 316,88 €	73 Impôts et taxes	238 157,00 €
65 Autres charges de gestion	46 850,00 €	74 Dotations et participations	337 182,00 €
66 Charges financières	5 500,00 €	75 Autres produits gest. courante	90 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
68 Dotations aux provisions	10 000,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €
Opérations d'ordre	320 172,12 €	Opérations d'ordre	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>790 319,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>777 939,00 €</b>
Déficit reporté N-1	0,00 €	Excédent reporté N-1	12 380,00 €
<b>TOTAL avec report N-1</b>	<b>790 319,00 €</b>	<b>TOTAL avec report N-1</b>	<b>790 319,00 €</b>

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien. Il convient de poursuivre la maîtrise des dépenses avec des baisses attendues notamment en ce qui concerne les dépenses liées à l'énergie (20 % sur l'électricité et 30 % sur le combustible chauffage).

Les recettes sont constituées pour l'essentiel par les produits de la fiscalité (~238.000 €), les revenus immobiliers de l'ordre de 130.000 € et la dotation globale de fonctionnement versée par l'État en hausse de près de 8 % à 304.000 €.

## 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme soit pour l'année 2024, les principales opérations suivantes :

	COÛTS ESTIMÉS
Reconstruction murs soutènement VC 5 route des Faux	40 000,00 €
Réaménagement du bâtiment Mairie-École	875 400,00 €
Entretien des chemins communaux	40 000,00 €
Rénovation de la salle polyvalente	1 093 379,00 €
Amélioration énergétique des logements communaux	33 943,00 €
Voirie 2024 - Revêtement chemin d'Esparos à Varazoux	11 500,00 €
Rénovation de l'éclairage public	30 000,00 €
Équipements en matériel et mobiliers Mairie-École	35 000,00 €

Le financement est assuré par des subventions qui font l'objet de dossiers élaborés par les élus et déposés auprès notamment de l'État, du Conseil régional, du Conseil départemental, de l'Europe et de divers organismes (ADEME, PNC, ...) ; ces fonds sont complétés par l'autofinancement brut produit par la section de fonctionnement et si nécessaire par l'emprunt.

Compte tenu du haut niveau d'investissement pour l'année 2024, l'objectif consiste avant tout à **consolider la trésorerie** en assurant une gestion très réactive des disponibilités financières afin d'éviter le recours aux services bancaires générateurs de frais importants.

## LE POINT SUR LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 est très faible : Capital restant dû de 71.498€ (Solde de l'emprunt souscrit en 2011 pour l'aménagement de 2 logements sis aux Laubies).

En 2024, eu égard aux financements importants d'équipements structurants, deux emprunts seront souscrits auprès de la Banque des Territoires pour un montant global de 500.000€, à savoir un prêt école mairie pour 200.000€ et un second de 300.000€ pour la salle polyvalente soit sensiblement 25 % du coût global de ces investissements.

Avec un encours de la dette estimé à 564.000€ au 31/12/2024, la capacité de désendettement reste maîtrisée puisque inférieure à la moyenne des collectivités comparables (commune rurale de 500 à 1000 habitants).

### Budget annexe Eau et assainissement 2024

Ce budget retrace les opérations liées aux réseaux d'alimentation en eau potable et aux installations d'assainissement. La collectivité a fait le choix de l'assujettir à la TVA.

Ces services sont intégralement gérés en régie municipale par les services techniques. A noter que les villages de la montagne sont desservis à partir d'un réseau différent géré par le **SIAEP du Causse de Sauveterre**.

S'agissant de l'assainissement, seules en bénéficient les habitations reliées à la station d'épuration de la route de Mende soit celles du bourg et une partie de celles de Varazoux et celles du village de La Fage qui dispose d'un dispositif d'épuration propre.

Les autres logements ont recours à une installation d'assainissement non collectif et ne sont donc pas concernées par les redevances liées à l'assainissement.

#### Les dépenses générales :

- L'entretien de la station d'épuration et des réseaux : 12.000 €
- Les dépenses de personnel : 18.000 €
- Les analyses conduites par le laboratoire départemental qui assurent la sécurité sanitaire de l'eau distribuée pour plus de 3.000€

#### Les recettes :

La facturation aux abonnés représente la recette principale de ce service. La commune respecte le principe selon lequel le coût du service public de l'eau et de l'assainissement doit être financé intégralement par la facturation à l'usager.

Tarif 2024 sur 120 m3	Eau 1,71 € / m3			Assainissement 2,00 € / m3			
	Abonnement	Conso	Prélèvement Agence de l'eau	Abonnement	Conso	Prélèvement Organismes publics	
	72,00 €	0,97 € / m3	0,053 € / m3	40,00 €	0,92 € / m3	0,33 € / m3	0,25 € / m3

En matière d'investissement, la poursuite de la procédure de régularisation des cinq captages d'eau potable, actuellement au stade de la Déclaration d'Utilité Publique, reste prioritaire avec une opération d'optimisation de la ressource à conduire sans délais à savoir la rénovation du captage de Pré Lacan qui dessert le hameau de Varazoux.

Il conviendra par ailleurs de lancer une étude sur l'assainissement de ce même village de Varazoux déficient à bien des égards.

L'endettement est très faible avec un seul emprunt de 50.000€ sur 25 ans auprès de la Caisse des dépôts et Consignation au taux fixe de 1,76 % affecté en 2022 à l'extension des réseaux de la route du Moulin bas.

Le transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » à la Communauté de communes Mont-Lozère devait être effectif au 1er janvier 2026. A priori, ce transfert est désormais susceptible d'être remis en cause mais sans aucune certitude à ce jour en l'attente de l'adoption par le parlement d'un nouveau texte de loi.

#### Budget annexe Commerce multiple rural 2024

Les opérations de locations de locaux commerciaux équipés sont individualisées dans un budget annexe du fait d'une obligation fiscale pour une activité qui entre dans le champ d'application de la TVA. L'activité est actuellement en sommeil en attente d'une nouvelle location du local commercial.

#### Budget annexe Lotissement Les Serres 2024

Les opérations d'aménagement de terrains sont individualisées dans un budget annexe du fait d'une obligation fiscale pour une activité qui entre dans le champ d'application de la TVA et de la mise en oeuvre d'une comptabilité de stocks. Au 01/01/2024, il reste 2 lots à vendre sur 18 lots à l'origine et à achever les travaux de finition de la voirie (trottoirs) qui sont réalisés au fur et à mesure de l'avancement des constructions. L'objectif initial qui devrait être atteint consiste à clôturer ce budget à l'équilibre dès la fin du programme.

DÉCÉS	NAISSANCES	MARIAGES	PACS
5	9	4	3

## AGENDA 2025

<b>12 Janvier</b>	Assemblée Générale et Galette des rois à Langlade Club des 3 Vallées du Valdonnez
<b>18 Janvier</b>	Cérémonie des Voeux du Conseil Municipal - Mairie
<b>19 janvier</b>	Repas des aînés de la commune - Mairie
<b>9 février</b>	Loto à Langlade - Association des parents d'élèves
<b>16 février</b>	Repas «Paëlla» à Langlade - Club des 3 Vallées du Valdonnez
<b>Courant février</b>	Concours de Belote - Foyer Rural Le Bramont
<b>2 mars</b>	Trail de Bassy - Foyer Rural Le Bramont
<b>8 mars</b>	Carnaval à St-Etienne du Valdonnez - Association des parents d'élèves
<b>16 mars</b>	Repas «Choucroute» à Langlade - Club des 3 Vallées du Valdonnez
<b>22 mars</b>	Vente de gâteaux à Hyper U - Association des parents d'élèves
<b>27 mars</b>	Finale Départementale de Belote - Club des 3 Vallées du Valdonnez
<b>28 mars</b>	Concours de Belote - Amicale des Sapeurs Pompiers
<b>19 avril</b>	Nuit du Loto - Foyer Rural Le Bramont
<b>27 avril</b>	Repas Manouls à Varazoux - Association Eole
<b>31 mai</b>	Marche Gourmande (à confirmer) - Foyer Rural Le Bramont
<b>Courant juin</b>	Fête de la fin d'école - Association des parents d'élèves
<b>12 juin</b>	Pique-Nique Tête de veau au camping de Rouffiac Club des 3 Vallées du Valdonnez
<b>14 juin</b>	Journée portes ouvertes à la caserne + pétanque Amicale des Sapeurs Pompiers
<b>5 et 6 juillet</b>	Fête des Laubies - Comité des Fêtes des Laubies
<b>11 au 13 juillet</b>	Fête votive de St-Etienne du Valdonnez - Foyer Rural Le Bramont
<b>Mercredi de juillet et août</b>	Concours de pétanque (place du village) - Foyer Rural Le Bramont
<b>5 septembre</b>	Pains/Pizzas à Varazoux - Association Eole
<b>26 octobre</b>	Loto à St-Etienne du Valdonnez - Club des 3 Vallées du Valdonnez
<b>16 novembre</b>	Repas annuel du club St-Etienne du Valdonnez Club des 3 Vallées du Valdonnez
<b>21 novembre</b>	Concours de Belote (à confirmer) - Foyer Rural Le Bramont
<b>6 décembre</b>	Concours de Belote au profit de la Lutte contre le cancer à St-Etienne Club des 3 Vallées du Valdonnez
<b>14 décembre</b>	Goûter de Noël et Anniversaires à Langlade Club des 3 Vallées du Valdonnez